



MAREST-SUR-MATZ
PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL
réunion ordinaire
Du 21 avril 2026 à 19h00

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de M. Florian VERNEY, le Maire.

Présents: MMs AUMONT Christelle, BONICHOT Alain, DEMEESTER Christophe, GOY Gaël, HAVARD Corinne, LEGAY Sophie, LECLERE Aurélie, SCHOUTEETEN Nicolas, SEGRÉ Marc, VERNEY Florian, YVER Alain

Absent excusé : *aucun*

Secrétaire de séance : AUMONT Christelle

Présents : 11, donc le quorum de 6 est atteint

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la réunion du 01/04/2026
- Désignation des délégués au CNAS
- Désignation des délégués à la commission de contrôle des listes électorales
- Renouvellement de la commission communale des impôts
- Présentation et vote du CFU 2025
- Affectation des résultats 2025 au BP 2026
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Présentation et vote du BP 2026
- Questions diverses

Il a été demandé lors de la séance du 1^{er} avril que l'approbation du PV de la réunion du 21/03/2026 soit reportée à la séance suivante.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Mme AUMONT est désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du PV des réunions du 21/03/2026 et du 01/04/2026

Le PV de la séance du 21/03/2026 avait été distribué lors de la séance du 01/04/2026 mais n'avait pas été approuvé. PV du 21/03/2026 approuvé à l'unanimité.

Le PV de la séance du 01/04 est lu et soumis à l'approbation du conseil municipal.

PV du 01/04/2026 approuvé à l'unanimité.

3/ Désignation des délégués au CNAS (Délibération 04.2026.01)

La commune de Marest-sur-Matz est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme de gestion de l'action sociale en faveur des agents des collectivités territoriales. Dans le contexte, il faut un délégué représentant des élus et un délégué représentant des agents. Depuis la délibération 6/2025/07 en date du 23 octobre 2025, les représentants étaient, respectivement, M LEPINE et M BROQUET. À la suite du changement de conseil municipal, il faut choisir un autre représentant des élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉSIGNE en qualité de délégué des élus :
Madame Christelle AUMONT
- MAINTIENT en qualité de délégué des agents :
Monsieur Clément BROQUET

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

4/ Désignation des délégués à la commission de contrôle des listes électorales

Ce projet est reporté à une prochaine séance, l'identité des délégués de l'administration et du tribunal choisis parmi les électeurs de la commune n'étant pas connue à ce jour.

5/ Renouveaulement de la commission communale des impôts

Ce projet est reporté à une prochaine séance, l'identité des commissaires désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal n'étant pas encore connue à ce jour.

6/ Présentation et vote du CFU 2025 (Délibération 04.2026.02)

Le Compte Financier Unique (CFU) présente les dépenses et les recettes réalisées dans le cadre du budget 2025 selon deux sections, Fonctionnement et Investissement. Il est présenté aux conseillers le détail de chacune des lignes budgétaires qui permettent d'aboutir à la synthèse ci-dessous :

MAIRIE DE MAREST SUR MATZ (M57) - COMMUNE DE MAREST SUR MATZ - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	277 119,31	358 386,09	635 505,40
	Recettes réalisées (1)	B	74 821,76	387 343,67	462 165,43
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	308 342,00	550 272,00	858 614,00
	Dépenses réalisées (1)	E	160 703,16	369 627,38	530 330,54
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soldo des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-85 881,40	17 716,29	-68 165,11
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	31 222,69	191 885,91	223 108,60
Soldo (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-54 658,71	209 602,20	154 943,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-54 658,71	209 602,20	154 943,49

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

A l'issue de la présentation, M. le maire quitte la séance et le conseil siège sous la présidence du doyen, M. Alain YVER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est adoptée à l'unanimité, des membres présents et représentés.

7/ Affectation des résultats 2025 (Délibération 04.2026.03)

Au vu des résultats présentés dans le CFU 2025, à savoir, un excédent de fonctionnement de 209 602,20 € et un déficit d'investissement de 54 568,71 €, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats 2025 à reporter BP 2026 de la façon suivante :

Section de fonctionnement Recettes :

Compte 002 Résultat d'exploitation : 154 943,49 €

Section d'investissements Recettes :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 54 658,71

Section d'investissements Dépenses :

Compte 001 Solde d'exécution : 54 568,71 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) correspond au besoin net de la section d'investissement, à la suite du déficit d'investissement 2025.

Résultat du vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est adoptée à l'unanimité, des membres présents et représentés.

8/ Vote des taux d'impôts directs locaux 2026 (Délibération 04.2026.04)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de ne pas appliquer d'augmentation par rapport à l'année dernière, et ainsi fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 22,45 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52.03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92.87 %
- Cotisation foncière des entreprises : 17,04 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Cette décision est adoptée à l'unanimité, des membres présents et représentés.

9/ Présentation et vote du BP 2026 (Délibération 04.2026.05)

Monsieur le Maire présente le budget primitif (BP) au Conseil Municipal, dans le détail de chacune des lignes budgétaires. Suite à questions, des détails ont été apportées concernant, entre autres, les dépenses auprès du CDG60 (court CDD de 3 mois début 2025), le FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources lié à la réforme de la taxe professionnelle).

L'état prévisionnel a été communiqué aux conseillers.

FONCTIONNEMENT : Dépenses / Recettes : 448 932.49 €

INVESTISSEMENT : Dépenses/ Recettes : 237 275,47 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Cette décision est adoptée à l'unanimité, des membres présents et représentés.

10/ QUESTIONS DIVERSES :

Question de SCHOUTEETEN Nicolas:

Comment accéder à la mairie pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ?

Idée : Utiliser la pièce du Rez de Chaussée (la pièce de vote).

Questions de HAVARD Corinne

1/ Problème de normes électriques dans la salle de vote : câblage souple pas aux normes pour le frigo et micro-onde branché sur une rallonge.

A YVER : un rapport et une visite de sécurité doit avoir lieu tous les ans.

Voir avec APAVE et SOCOTEC.

2/ Suspension accrochées aux poteaux électriques : quelle autorisation obtenue ? Si problème sur le poteau y a-t-il eu une demande d'autorisation ? Pb d'assurances ?

Vérification à faire auprès de la SICAE.

3/ accueil du public en salle de vote : pas de toilettes PMR ?

Pas de solution proposée pour l'instant.

Informations de SEGRÉ Marc

1/CC2V : élection du nouveau président : M. Létoffé président CC2V. Accent mis sur l'écologie.

2/ SEZEO : la commune a 2 voix pour voter sur groupe Thourottois. Continuité de l'équipe suite aux élections. Possibilité d'avoir des infos sur l'éclairage public. A discuté avec un responsable SEZEO pour subventions et conseils sur les dossiers de la commune (éclairage LED ou éclairage Vaugenlieu).

3/ SIVOM de l'eau : Marc est élu Vice-président pour Marest.
Budget en équilibre.

Plus les années passent plus les contrôles de la qualité de l'eau sont pointus. ARS demande beaucoup d'analyse d'eau car résultats pas bons (Traitements chimiques, vestiges armes 1GM s'enfoncent...). L'eau est consommable mais pas terrible.

Projet : avoir de l'eau moins polluée pour diminuer les taux avec apport d'une nouvelle eau en créant une usine de traitement d'eau (sous 8 ans ?) car eau osmosée coûte très cher (mutualisation de plusieurs syndicats d'eau).

Beaucoup de secteurs sont vieillissants et ont des fuites : or + il y a de fuites, plus il y a de taxes sur les fuites. Campagnes de contrôles des tuyauteries pour chercher fuites (mais attention coûte cher).

Assainissement : tout à l'égout pose problème. Les matériaux ne sont pas viables : médicaments, industries etc. (exemple : rejets forment des gaz et détruisent le fer et les métaux des tuyauteries). ¼ réseau Marest obsolète (fuites, ruptures...)

Projet : travaux de chemisage à prévoir, sur Marest, plafonnés sur 2 ans (Fini d'ici 2028).

- Impasse des Prés de la ville (30 000€)
- Vaugenlieu : 1 connexion (3600€)
- Route de Compiègne (84000€),

Clefs : Marc a trié les clefs de la commune et créé un tableau pour les récupérer.

Informations de BONICHOT Alain

1/Trouve que tout le monde devrait participer à la commission fêtes

2/ Frelons asiatiques : bcp de reines traînent. Antoine HEMARD propose d'intervenir gracieusement si on voit un nid et qu'il faut le détruire.

3/ Moins de papiers : veut des envois numériques des convocations et les travaux préparatoires selon les séances. Il est rejoints par 8 conseillers qui souhaitent des envois numériques.
Aurélié LECLERE & Alain YVER ne souhaitent que des versions papier.
Marc SEGRE souhaite avoir les 2 formats.

4/ Alain BONICHOT présente la définition de la mesure du stère de bois. A savoir

- Coupé en 1m : coefficient 1
- Coupé en 50cm : coefficient 1,25
- Coupé en 40cm : coefficient 1,36
- Coupé en 33cm : coefficient 1,43

Ce coefficient n'est pas indiqué dans le règlement intérieur de l'affouage.

Il est discuté que ces coefficients sont tacitement connus par les usagers de la filière bois. Donc ces coefficients seront appliqués dès cette année.

Il faudra mettre le règlement du bois à mettre à jour en incluant les coefficients de façon claire.

Questions de GOY Gael

1/ Quand l'algeco (ancienne classe) pourra-t-il être utilisé pour des événements de rencontres ?

Réponse : il faut voir avec le SIVOM Elincourt/Marest propriétaire du bâtiment.

2/ Attention fuite d'eau dans Algeco + fuite d'eau sur place Paul Bailly

Les fuites ont été gérées.

Information de YVER Alain

Alain YVER présente sa démission de la présidence de commission « bois et chemins » à la suite des décisions prises mais veut rester dans la commission. M. VERNEY va se renseigner sur la procédure.

Informations de VERNEY Florian

Florian VERNEY a été élu président du SIVOM Elincourt/Marest (école).
Commission fêtes à prévoir rapidement : colis + Guinguette + St Jean

Des retards de paiement dans salle des fêtes et pontons de pêche vont être régularisés

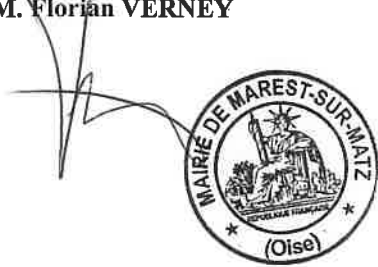
Planifier les prochaines réunions à l'avance (surtout pas jeudi), à la demande des conseillers.

Rappel des prochains événements :

8 mai : commémoration 11h nous espérons vous voir nombreux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h04.

Le Maire
M. Florian VERNEY



Le secrétaire de séance
Mme Christelle AUMONT